

## MOBILITÉS DE STAGE PROFESSIONNEL – 2015

### RÈGLEMENT

**Appel régional à candidatures ouvert du 3 novembre 2014 au 2 mars 2015 (17h, heure de Bucarest)**

#### 1. OBJECTIFS

Les mobilités de stage professionnel visent à familiariser les étudiants au milieu professionnel correspondant à leur formation et leur permettent d’acquérir des compétences qui faciliteront leur insertion professionnelle à l’issue de leur parcours académique. Elles ont pour but de renforcer des compétences utiles au développement, de favoriser l’insertion professionnelle dans la région d’origine, de promouvoir l’accès des jeunes et des femmes aux responsabilités.

L’appel à candidatures est disponible sur le site du Bureau Europe centrale et orientale (BECO) à l’adresse :  
[www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/apel-doffres-regional/](http://www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/apel-doffres-regional/).

#### 2. CALENDRIER

<b>3 novembre 2014</b>	lancement de l’appel à candidatures
<b>2 mars 2015</b>	clôture de l’appel à candidatures
<b>fin mars 2015</b>	publication des résultats
<b>1<sup>er</sup> mai – 31 décembre 2015</b>	mise en place des mobilités de stage professionnel

#### 3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

##### Le candidat doit :

- être francophone<sup>1</sup>;
- être régulièrement inscrit dans une université membre de l’AUF en Europe centrale et orientale ([www.auf.org/membres](http://www.auf.org/membres)) ;
- être inscrit au moins en 3<sup>e</sup> année de licence ou en master au moment du stage ; si l’année universitaire 2014-2015 est la dernière année de licence ou de master, le stage doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2015. La période durant laquelle le stage peut se dérouler varie en fonction du niveau d’études, selon tableau ci-dessous :

Niveau d’études durant l’année 2014-2015	Période pour effectuer le stage
Licence, 2 <sup>e</sup> année	1 <sup>er</sup> septembre – 31 décembre 2015 (sous réserve d’être admis en 3 <sup>e</sup> année)
Licence, 3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> année si ce n’est pas la dernière année de licence	1 <sup>er</sup> mai – 31 décembre 2015
Licence, 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> année si c’est la dernière année de licence	1 <sup>er</sup> mai – 31 août 2015
Master, 1 <sup>ère</sup> année (si Master sur 2 années)	1 <sup>er</sup> mai – 31 décembre 2015
Master, 2 <sup>e</sup> année	1 <sup>er</sup> mai – 31 août 2015
Master, année unique	1 <sup>er</sup> mai – 31 août 2015

- identifier une structure d’accueil en dehors de son pays d’origine et y obtenir son admission ; la langue de travail dans la structure d’accueil doit être le français ;
- déposer un dossier de candidature dûment rempli et dans les délais impartis ; compléter le formulaire de candidature en ligne accessible à l’adresse <https://formulaires.auf.org> et joindre toutes les pièces demandées ;
- déclarer sur l’honneur toute prise en charge financière autre que celle demandée à l’AUF, sachant que le cofinancement des stages constitue un avantage dans le classement des candidatures ;
- justifier l’opportunité à suivre ce stage compte tenu de sa formation et de ses perspectives de carrière ;
- ne pas avoir déjà bénéficié d’une mobilité de l’AUF du même type.

<sup>1</sup> Une reconnaissance officielle de la compétence linguistique en français (correspondant au niveau B1 ou supérieur du Cadre Européen Commun de Référence) produite par les candidats constituera un avantage et peut résider dans l’un des documents suivants :

- certificat de compétence linguistique : DALF (Diplôme approfondi de langue française), DHEF (Diplôme de Hautes Etudes Françaises), DS (Diplôme supérieur d’études françaises modernes), DL (Diplôme de langue), CFP (Certificat de français professionnel), TEF (Test d’évaluation de français), TCF (Test de connaissance du français), DFP (Diplôme de français professionnel), Passeport linguistique ou autre ;
- attestation d’avoir suivi avec succès des cours de langue française durant 4 semestres à raison de 2 heures par semaine ;
- attestation de séjour académique d’une durée minimale de 6 mois dans un pays francophone avec la langue de travail le français ;
- inscription dans un filière universitaire francophone.

**L'établissement d'origine du candidat doit :**

- intégrer le stage dans le cursus de l'étudiant, avec prise en compte de ses résultats dans l'attribution du diplôme (préciser les modalités concrètes dans l'attestation délivrée par les responsables) ;
- se porter garant de la capacité et de la qualité du candidat et reconnaître officiellement sa responsabilité solidaire avec le candidat proposé.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année 2014-2015.

L'établissement d'origine peut transmettre au BECO un classement des candidatures de ses étudiants en fonction de ses priorités ; ce classement ne s'impose pas à l'AUF mais constitue une recommandation.

**La structure d'accueil du candidat doit :**

- justifier de sa capacité à organiser le stage sollicité.

**4. SÉLECTION DES CANDIDATURES****Critères de sélection des candidatures :**

- la qualité pédagogique du dossier (notes, CV, avis du responsable direct) ;
- l'engagement de la structure d'accueil (priorité aux stages co-financés) ;
- la représentativité régionale (répartition équitable des mobilités entre les universités de la région) ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités effectuées dans la région Europe centrale et orientale) ;
- le niveau d'études (priorité aux étudiants de niveau Master) ;
- le rattachement à une formation/filière francophone ;
- la cohérence du stage avec la formation suivie et avec les objectifs professionnels recherchés par le candidat.

**Procédure de sélection :**

Après vérification de la conformité administrative des dossiers, la direction du Bureau Europe centrale et orientale classe les candidatures éligibles selon les critères de sélection cités ci-dessus et soumet ce classement à la Commission régionale d'experts pour la validation finale des résultats. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur le site Internet de l'AUF. Les candidats retenus sont notifiés par courrier à l'initiative du Bureau Europe centrale et orientale. L'AUF se réserve le droit de vérifier le niveau de français des candidats et de solliciter les pièces originales du dossier de candidature.

**6. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE**

Les mobilités de stage professionnel sont accordées pour une durée de 1 à 3 mois, à effectuer entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2015 (se référer au tableau des périodes de stage, rubrique 3 « Conditions de candidature »). La période de mobilité est arrêtée par l'Agence universitaire de la Francophonie qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire.

La période arrêtée pour le stage professionnel ne peut être modifiée (ajournée, morcelée, prolongée, interrompue), sauf autorisation écrite de la part de l'AUF, sous peine de remboursement intégral du soutien financier accordé (allocation de mobilité de stage professionnel, titre de transport, assurance).

**7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF****AVANT-PROPOS**

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient le l'insertion professionnelle des diplômés en octroyant une aide financière (dite « allocation de mobilité de stage professionnel ») aux étudiants de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par l'étudiant auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une mobilité de stage professionnel n'implique pas le recrutement de l'étudiant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'étudiant sélectionné.

Cette aide financière ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le bénéficiaire d'une allocation pour mobilité de stage professionnel. La scolarité et les recherches de l'étudiant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Tout candidat à une mobilité de stage professionnel de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de stage professionnel, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

**Les mobilités accordées comprennent exclusivement et au maximum :**

- un **titre de transport aller-retour** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie et mis à disposition du bénéficiaire, lui permettant de se déplacer depuis son pays d'origine vers le pays d'accueil ; le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie ; une fois émis, le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge ;
- une **allocation pour mobilité de stage** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil et des éventuels cofinancements, versée dans la limite de la durée de la mobilité accordée et sous réserve de la confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du bénéficiaire ;
- une **assurance maladie-accident-rapatriement** obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF.

Toutes les formalités (visa, vaccinations, logement etc.) sont à la charge du bénéficiaire.

Si l'établissement d'origine et/ou d'accueil informe l'AUF de l'arrêt prématuré du stage ou si l'allocataire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'allocation, l'AUF peut suspendre ou annuler les versements subséquents de cette allocation.

**8. OBLIGATIONS DES PARTIES**

L'établissement d'origine et la structure d'accueil s'engagent à :

- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré du stage ;
- communiquer en permanence avec l'AUF sur tout aspect concernant le déroulement de la mobilité de stage professionnel, dès la sélection du bénéficiaire et jusqu'à l'envoi du rapport.

Le bénéficiaire de la mobilité de stage doit :

- communiquer à l'AUF le rapport d'activité dans un délai de 2 mois après la fin de la mobilité. À des fins de promotion, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du rapport en mentionnant le nom, le titre et la qualité du bénéficiaire. L'AUF se réserve également le droit de diffuser auprès de ses différents partenaires institutionnels de différents pays la liste des bénéficiaires sélectionnés. L'AUF n'entend tirer aucun fruit du travail de recherche et ne sera titulaire d'aucun droit d'auteur sur l'œuvre et les travaux de l'allocataire.
- respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'origine et d'accueil ;
- respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions en matière d'entrée et de séjour sur le territoire.

**Une convention quadripartite de stage doit être signée entre l'Agence universitaire de la Francophonie, le bénéficiaire, l'établissement d'origine et la structure d'accueil au moins 3 semaines avant le début de la mobilité.**

**9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Le dossier de candidature doit être déposé en ligne. Le formulaire de demande de mobilités de stage professionnel est accessible à l'adresse : <https://formulaires.auf.org>.**

Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites et certifiées conformes en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la date de clôture de l'appel.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après le dépôt du dossier en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

**Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en fichiers attachés, sous format .pdf) :**

- **lettre de motivation** (pertinence du stage dans le parcours académique et professionnel, dimension francophone du projet, valorisation de cette expérience dans son parcours professionnel) ;
- **curriculum vitae** actualisé ;
- **relevé de notes** pour la dernière année d'études ;
- **attestation d'inscription** à l'université pour l'année en cours (2014-2015) précisant le niveau actuel d'études et la durée totale de la formation (ex. 2e année de licence sur 3 années d'études) ;
- **projet professionnel** détaillé en relation avec l'activité dans la structure d'accueil ([Éléments pour rédiger son projet professionnel](#)) ;
- **attestation d'accord motivé de l'établissement d'origine**, délivrée, signée et cachetée par **le responsable scientifique direct (chef de département) et par le doyen** ; cette attestation doit justifier et argumenter la candidature sur le plan scientifique et didactique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 3 « Conditions de candidature » ; dans cette attestation l'établissement d'origine doit s'engager à **intégrer le stage** dans le cursus de l'étudiant, avec prise en compte de ses résultats dans l'attribution du diplôme (préciser les modalités concrètes dans l'attestation délivrée par les responsables) ;
- **attestation d'accueil** du responsable du projet de stage dans la structure d'accueil justifiant sa capacité à organiser le stage sollicité et à en assurer la logistique et précisant que la langue de travail est le français ;
- **attestation de compétence linguistique en français** ( voir note en bas de la page 1), le cas échéant ;
- justificatif de **cofinancement**, le cas échéant.

LISTE DES CHAMPS DISCIPLINAIRES					
DISCIPLINE	CODE	DISCIPLINE	CODE	DISCIPLINE	CODE
Administration publique	D100	Écologie	D117	Médecine vétérinaire	D134
Agro-alimentaire	D101	Économie	D118	Océanographie	D135
Agronomie	D102	Éducation	D119	Philosophie	D136
Aménagement du territoire	D103	Environnement	D120	Physique	D137
Anthropologie	D104	Foresterie	D121	Politique	D138
Archéologie	D105	Génie	D122	Psychologie	D139
Architecture	D106	Géographie	D123	Religions	D140
Arts	D107	Géologie	D124	Santé	D141
Astronomie	D108	Gestion	D125	Sciences de l'information	D142
Biologie	D109	Histoire	D126	Sociologie	D143
Biotechnologies	D110	Hydrologie	D127	Statistiques	D144
Chimie	D111	Informatique	D128	Télécommunications	D145
Commerce	D112	Langues	D129	Téledétection	D146
Communications	D113	Linguistique	D130	Tourisme	D147
Criminologie	D114	Littératures	D131	Traduction	D148
Démographie	D115	Mathématiques	D132	Travail social	D149
Droit	D116	Médecine	D133		

IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUF ET PAYS SITUÉS DANS LEUR AIRE DE COMPÉTENCE	
<p><b>Bureau Europe centrale et orientale</b>            1, rue Schitu Magureanu            050025, <b>Bucarest, ROUMANIE</b>            Téléphone : 004 021 312 12 76            Télécopie : 004 021 312 16 66            courriel : <a href="mailto:europa-centrale-orientale@auf.org">europa-centrale-orientale@auf.org</a>            site : <a href="http://www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/">www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/</a></p>	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine
<p><b>Campus numérique francophone de Tirana</b>            Université de Tirana            Faculté des Langues Étrangères            rue El Basan            étage 1, aile gauche, salle 107            Tirana, ALBANIE            Téléphone : 00 355 68 24 14 329</p>	Albanie
<p><b>Campus numérique francophone d'Erevan</b>            Université Linguistique d'Etat « V. Brusov » d'Erévan »            42, rue Toumanian            002, <b>Erevan, ARMÉNIE</b>            Téléphone : 00 374 10 54 39 09            Télécopie : 00 374 10 58 55 54</p>	Arménie
<p><b>Antenne de Sofia</b>            1, rue Léopold Sédar Senghor            Bâtiment Nord, entrée Shipka, étage 4            1618, <b>Sofia, BULGARIE</b>            Téléphone : 00 359 2 423 29 54            Télécopie : 00 359 2 955 95 85</p>	Bulgarie
<p><b>Campus numérique francophone de Tbilissi</b>            Université d'État de Tbilissi            36, avenue Tchavtchavadzé            Bâtiment V            0179, <b>Tbilissi, GEORGIE</b>            Téléphone : 00 995 32 91 60 08</p>	Géorgie
<p><b>Antenne de Chisinau</b>            Université Libre Internationale de Moldova            52, rue Vlaicu Pârcalabu            bureau 329            2012, <b>Chisinau, MOLDOVA</b>            Téléphone : 00 373 22 23 75 35            Télécopie : 00 373 22 23 23 45</p>	Moldova